



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard  
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : URBANISME 4

OBJET : CESSON DE TERRAIN A  
TITRE GRACIEUX - PARCELLE  
SECTION E N° 2095 PARTIELLE  
A SAINT BLAISE

### **Absents-Excusés :**

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

La Commune de Briançon est propriétaire des parcelles cadastrées section E numéros 683,1628, 2095 et 2096 sur lesquelles est implanté le bâtiment occupé par l'association Aventure 05. Ces biens sont en cours de vente à la SCI Le Relais de Nature

Monsieur et Madame GUYONNET-BENAIZE Patrick et Josiane propriétaires de la parcelle E n° 1654 limitrophe à la parcelle communale E 2095 ont demandé à la commune la possibilité de régulariser une situation très ancienne.

En effet, en 1993 la commune a autorisé la construction d'un mur à Monsieur et Madame GUYONNET-BENAIZE en limite des parcelles E 1654 et 2095.

Lors de l'édification de ce mur un problème technique est survenu, un rocher important obstruait le passage de la fouille, ce qui a entraîné la modification d'implantation de cet ouvrage.

En accord avec la commune, les travaux ont été exécutés en empiétant légèrement sur la parcelle communale E 2095.

Afin de régulariser cet état de fait, la commune envisage de céder gratuitement 15 m<sup>2</sup> (surface qui a déjà été déterminée par un document d'arpentage) à prélever sur la parcelle E 2095, à Monsieur et Madame GUYONNET-BENAIZE.

Ces derniers s'engagent à prendre en charge tous les frais afférents à cette transaction (frais d'acte, document d'arpentage etc...)

Il est précisé que les 15 m<sup>2</sup> concernés seront déduits de la superficie de la parcelle E 2095, objet de la vente avec la SCI le Relais de Nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession gratuite de 15 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle E 2095 à Monsieur et Madame GUYONNET-BENAIZE,
- de préciser que tous les frais afférents à cette transaction seront supportés par Monsieur et Madame GUYONNET-BENAIZE (frais d'acte, de document d'arpentage etc...),
- de préciser que les 15 m<sup>2</sup> concernés seront déduits de la superficie de la parcelle E 2095 objet de la vente avec la SCI Le Relais de Nature,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire  
  
Gérard FROMM



Département des HAUTES ALPES  
 Commune de BRIANCON  
 PLAN DE DIVISION FONCIERE  
 Lieu-dit: La Rura  
 Section E, Parcelle 2095  
 Echelle : 1/200

X = 980

X = 1000

Y = 520

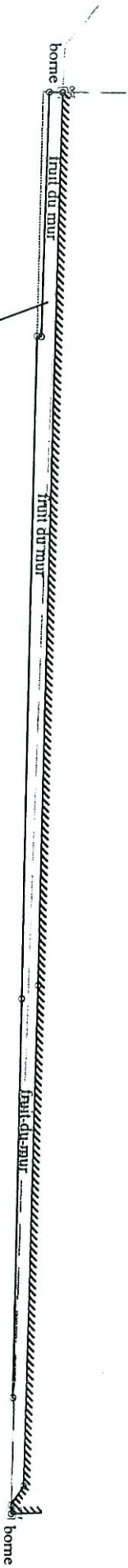
Y = 520

Y = 500

Y = 500

X = 960

X = 980



Partie de la Parcelle E-2095  
 cédée à M. Mme GUYONNET-BENAIZE  
 S = 15m<sup>2</sup>

E-2095

E-1654



Nord indicatif orienté d'après  
 documentation cadastrale



Les limites ne seront définitives qu'après bornage et  
 ne sont données qu'à titre indicatif  
 Limites Cadastrales:



**JEAN MAYNADIER**  
 Géomètre-Expert  
 19 Boulevard du Laitaret  
 05100 BRIANCON  
 Tél : 04-92-20-14-95 Fax : 04-92-20-92-47  
 Date : 18.02.2010 Ref : 08118